

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 64 (1972)
Heft: 8-9

Artikel: Les communautés européennes, le conseil de l'Europe et l'OTAN
Autor: Stolberg, Barbara
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*En Europe, la politique d'environnement
est davantage qu'un slogan*

Les Communautés européennes, le Conseil de l'Europe et L'OTAN

Par Barbara Stolberg

La politique d'environnement n'est-elle en Europe qu'un slogan, une acclamation verbale ou un alibi pour justifier les omissions du passé? Un coup d'œil sur les publications des Centrales de coopération européenne suffit à fournir la preuve du contraire. A la lecture de ces publications, on peut se rendre compte que l'Europe, nonobstant les difficultés juridiques et financières actuellement encore en suspens, se met activement au service de la protection de l'homme et de l'environnement. Mais on se rend également compte que, dans leur travail, les diverses organisations arrivent à se recouper et que les efforts ne sont pas toujours convergents, mais s'orientent dans des directions parfois opposées. En juin 1972 a eu lieu à Stockholm la première conférence internationale des Nations-Unies sur les problèmes posés par l'environnement, en vue de réaliser la coordination si importante des Etats européens en matière de protection de l'environnement, coordination qui ne figure pas seulement au programme des Communautés européennes, mais également à celui du Conseil de l'Europe, de l'OCDE et même de l'OTAN.

Dès 1956, la CEE s'est efforcée, dans le cadre de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, de coordonner plusieurs programmes de recherche. L'effort était essentiellement axé sur la sécurité du travail dans les mines ainsi que dans l'industrie métallurgique et sidérurgique. Il y allait avant tout de la protection contre les émissions nocives de poussières et de gaz et de l'organisation de méthodes médicales préventives et thérapeutiques. On détermina la nature et l'étendue de la pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des unités de production, on mit au point de nouveaux procédés de fabrication, de nouvelles installations et de nouveaux produits qui répondaient aux conditions de lutte contre la pollution atmosphérique dans les aciéries et les puits d'extraction de la houille. On perfectionna les méthodes de production et on harmonisa enfin les techniques de mesurage, les méthodes et les appareils employés. Dans le domaine médical, on se pencha sur la bronchite chronique et l'on mit en route des enquêtes épidémiologiques sur les remèdes diagnostiques, prophylactiques et thérapeutiques.

Des normes de base pour la protection contre les radiations

Dès la fondation de l'Euratom, en 1957, le Traité de l'Euratom comportait les chapitres «Protection de la Santé» et «Contrôle de la sécurité». Les Etats membres s'engageaient à prendre des dispositions accrues en vue de la protection de la santé, à créer des installations en vue du contrôle permanent de l'intensité de la radioactivité de l'air, de l'eau et du sol, et à soumettre à la Commission tout plan de destruction des substances et déchets radioactifs. A l'heure actuelle, les six Etats membres disposent d'un réseau coordonné de stations de mesurage de routine et de stations expérimentales qui mesurent en permanence la radioactivité et qui communiquent régulièrement à la commission les résultats de leurs analyses.

Ces mesures sont flanquées d'un programme de recherches de grande envergure. Dans le domaine de la biologie et de la protection de la santé, les recherches effectuées par les groupes de scientifiques de tous les Etats membres dans des laboratoires de recherche nationaux ont obtenu des résultats particulièrement encourageants.

Des directives pour tous les Etats membres

Le moment n'est pas encore venu où la Communauté économique européenne disposera du droit de publier des prescriptions qui pourront directement remplacer dans chaque Etat membre les prescriptions nationales en vigueur jusqu'à présent ou combler des lacunes dans la législation nationale. Les possibilités exclusives sont offertes par les Traités de Rome, qui ne prévoient cependant pas de droits aussi étendus. Ce n'est que dans le contexte du «Programme général de suppression des barrières commerciales», adopté en 1969, que quelques directives en vue de la protection de l'environnement ont pu être données. Seules des normes concernant le seuil sonore autorisé et le dispositif d'échappement des véhicules, ainsi que la pollution atmosphérique par les moteurs d'automobiles sont entrées en vigueur jusqu'à présent. De nouvelles directives, qui sont en partie à quelques doigts de l'adoption, concernent plus spécialement la lutte contre les parasites, l'emploi des engrais, le transport sur longues distances du gaz et des hydrocarbures, ainsi que la composition chimique des carburants, plus spécialement en ce qui concerne le plomb et ses composés. Finalement, la CEE a adopté ou préparé dans le cadre de sa politique agricole diverses mesures qui ont pour but la protection de l'environnement. En vue de l'amélioration commune de la qualité des denrées alimentaires, diverses réglementations ont été instituées. Elles définissent les limites de tolérance pour les additifs, les substances indésirables et dépôts de produits antiparasites. Une autre

proposition de directive de la Commission prévoit que des subventions peuvent également être attribuées aux exploitations agricoles en cas de reboisement ou de création de zones de détente, de convalescence, de repos, ou encore de parcs naturels.

Un Haut-Commissaire européen à la Protection de l'Environnement ?

L'intégration accrue des Etats d'Europe occidentale a également eu pour effet de faciliter la coopération au sein d'autres organisations internationales. C'est ainsi que l'Accord sur la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures, datant de 1969, incorpore également aux zones côtières certains périmètres de la Manche et de la mer du Nord. Les Etats signataires se déclarent responsables de ces zones et s'efforcent d'agir en commun en cas de danger de pollution grave et inattendu. La Convention sur les détritiques, au sujet de laquelle les Etats de l'Atlantique nord-est se sont mis d'accord récemment à Oslo, prévoit elle aussi une Commission permanente qui a pour mission de superviser le respect et l'application des conventions.

Pour ce qui est de la pollution du réseau hydrographique intérieur, qui a pris des proportions effrayantes dans de nombreuses régions d'Europe, les pays intéressés ont créé huit commissions absolument indépendantes l'une de l'autre: pour la protection du Rhin, de la Moselle, de la Sarre, du Lac de Constance, du Lac Léman, des lacs italo-helvétiques et d'autres réserves d'eau.

Le Conseil de l'Europe prépare lui aussi un accord général qui réclame de la part des pays intéressés des initiatives communes en matière de lutte et de mesures préventives contre la pollution de l'environnement. Il prévoit l'institution de commissions internationales pour chaque unité hydrographique à l'intérieur des terres. Elles seront dotées de compétences très vastes en matière de contrôle, de constat des dégâts occasionnés, et auront des fonctions de médiation en cas de litige. Une autre convention du Conseil de l'Europe prescrit des restrictions concernant les détergents. Jusqu'à présent, elle n'a cependant été ratifiée que par cinq Etats. Par ailleurs, la Commission ministérielle a adopté toute une série de résolutions concernant les divers aspects de la pollution. On y réclame même l'institution d'un Haut-Commissaire européen à la Protection de l'Environnement. Outre la fonction consultative qu'il exercerait auprès des différents gouvernements membres, il serait chargé de coordonner les diverses mesures, les initiatives législatives et les prescriptions techniques.

Il y a quantité d'autres organisations internationales qui s'occupent des problèmes de l'environnement, et notamment l'OCDE, qui a soumis d'importantes études sur les «aspects économiques des

problèmes d'environnement, et leurs solutions». En fondant fin 1969 le «Committee of the Challenges of Modern Society», la Commission d'environnement de l'OTAN a elle aussi pris des initiatives qui représentent une ouverture sur l'avenir. Des études ont été commandées concernant la pollution des mers, sur des stations de contrôle de la pureté de l'air, et sur la mise au point d'un moteur d'automobile à gaz d'échappement non polluants. Ce ne sont là que quelques exemples, quelques points précis du programme d'action. Une innovation à signaler en la matière: la création d'un programme de bourses de recherche consacrées à l'étude des rapports de la politique publique et de l'environnement naturel et social. Les bourses doivent représenter à la fois un stimulant et une aide.

Information de dernière heure

(INP). Une organisation européenne de protection de l'environnement «Haltet Europa sauber» (Préservez la propreté de l'Europe) vient d'être fondée à Zurich à l'occasion d'un congrès se rapportant à l'environnement. Les organisations participantes, originaires de onze pays européens – parmi elles l'Action paysage propre, de la République fédérale d'Allemagne – ont approuvé un projet de recherche commun sur la base duquel l'échange d'opinions sur les problèmes de protection de l'environnement doit être mené. Une importance prioritaire a été accordée à une coopération étroite en vue d'empêcher la pollution de la nature par les détritius.